/// SYNTHÈSE

CARRIÈRES ET BIODIVERSITÉ : QUAND L'INDUSTRIE CRÉE DE LA BIODIVERSITÉ

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Les Rencontres avec les Territoires ont pour objet d'identifier les sujets de la filière Carrières et Matériaux de construction qui préoccupent ou interpellent dans les territoires, de travailler sur la thématique concernée et de confronter les réflexions des carriers avec les partenaires locaux.

Au regard de son important passé industriel et notamment de ses activités extractives (dont minières) et de son cadre de vie préservé propice à la biodiversité, le Limousin, et plus particulièrement la commune de Bessines-sur-Gartempe, constituait un lieu privilégié pour cette 5ème édition des Rencontres avec les Territoires, consacrée au thème :

« Carrières et Biodiversité ; quand l'industrie crée de la biodiversité ».

Table ronde du 1er juillet 2021,
à Bessines-sur-Gartempe (87),
animée par **Dominique BOURDOT**

Sujet incongru il y a 30 ans, devenu central pour nos sociétés actuelles, la préservation de la biodiversité est dorénavant incontournable pour les exploitants de carrières.
En effet, après avoir fourni des matériaux pour l'aménagement du territoire, pour l'industrie, pour l'agriculture..., une carrière peut et doit apporter des services au territoire dans lequel elle est implantée. Et les réaménagements à vocation « naturelle ou écologique » sont fréquents dans notre filière.
Car à la différence de la plupart des activités humaines, les carrières ont une particularité essentielle : pendant et après exploitation, l'action des processus naturels se poursuit, permettant ainsi de restituer des sites à vocation écologique, pouvant s'avérer de haute valeur pour leur biodiversité.
Ce sujet n'est bien entendu pas réservé au département de la Haute-Vienne, au Limousin, ou plus largement à la Nouvelle-Aquitaine, mais notre territoire présente des exemples particulièrement intéressants avec des partenariats locaux remarquables, qu'il nous a semblé important de porter à la connaissance du plus grand nombre.
Aujourd'hui, le dialogue existe entre les parties prenantes, entre exploitants de carrières et associations de protection de l'environnement qui partagent la même ambition.
Le titre de ces 5èmes Rencontres peut donc paraître provocateur, mais l'objectif de cette matinée est d'échanger ensemble sur ce thème.
En effet, si nous constatons sur le terrain des résultats particulièrement positifs en faveur de la biodiversité, la profession considère qu'il reste une marge de progression pour mieux faire coexister les enjeux des exploitants de carrières avec ceux de la préservation de l'environnement. Quels sont les progrès attendus ? Quels moyens, quelles méthodes mettre en œuvre ? C'est bien à ces questions et à d'autres que la matinée doit permettre de répondre collectivement.

Alain DELANNE
Vice-président de l'UNICEM
Nouvelle-Aquitaine,
Président du Territoire Limousin

QUAND L'INDUSTRIE CRÉE DE LA BIODIVERSITÉ... : **LE DÉBAT !**

S'appuyant sur des constats réalisés au travers de nombreuses études de terrain, **Hélène LEJEUNE**, d'ENCEM (Bureau d'études et de conseils en environnement) souligne la richesse de la biodiversité relevée sur des sites en exploitation et d'anciens sites : *« ce que nos collègues écologues constatent, c'est qu'effectivement ces sites de carrière génèrent des milieux intéressants et sont vraiment des terrains propices à une biodiversité importante parce qu'une carrière crée des milieux pionniers, différents des alentours et dans certaines régions, des milieux où il n'y a pas, par exemple, de pression phytosanitaire »*.

Yvan GRUGIER, responsable de l'antenne Creuse du Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine, temporise : *« créer, c'est un peu abusif. Les carrières sont des milieux très particuliers qui présentent une grande diversité et à travers vos activités, vous faites effectivement affluer des espèces qui étaient aux alentours, sur des sites précis et de taille limitée »*. L'apparition d'une nouvelle espèce dans une carrière ne vient pas de nulle part, comme le montre l'exemple du sonneur à ventre jaune, à Rancon. Selon lui, la seule chose dont on est certain : *« lorsque vous multipliez les sites de reproduction, vous multipliez la taille des populations »*. Et dans certains cas, une carrière constitue le dernier endroit de repli pour une espèce, à l'image du faucon pèlerin en Limousin.

Selon **Jean-Michel TEULIÈRE**, Environnementaliste au Département de la Corrèze, *« il faut remettre les choses dans l'ordre »* : s'il considère que *« les carrières peuvent constituer une atteinte à la biodiversité »*, il reconnait qu'elles en créent dans un second temps.

Alain DUTARTRE, Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine, précise que, selon lui, l'industrie ne crée pas, dans l'exemple précis des carrières, de la biodiversité mais bien des conditions propices pour qu'elle se développe. Il ajoute : *« elles créent les conditions particulières pour que s'installe une biodiversité adaptée aux biotopes qui sont créés par l'extraction »*.

En conclusion, un consensus se dégage sur le fait qu'un milieu est profondément remanié par l'exploitation d'une carrière. Cependant, si ce n'est pas l'espace initial qui est restitué, c'est un espace a priori disponible pour la préservation et le développement de la biodiversité, avec souvent une réelle plus-value environnementale. Ainsi, comme l'indique **Jean-Michel TEULIÈRE** :
« une carrière crée une nature qui est radicalement différente et très attractive pour des espèces patrimoniales de grande valeur et qui n'existaient probablement pas autant dans ces endroits-là ».

COMMENT TROUVER L'ÉQUILIBRE ENTRE BIODIVERSITÉ, **ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTATION**

TABLE RONDE

- **Hugues BERBEY,** Vice-président UNICEM Nouvelle-Aquitaine, Président du Comité régional UNICEM entreprises engagées (UEE)
- **Philippe GOURSAUD,** Office Français de la Biodiversité
- **Yvan GRUGIER,** Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN)
- **Hélène LEJEUNE,** ENCEM
- **Jean-Michel TEULIERE,** Environnementaliste au Département de la Corrèze, Maire de Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (19)

UNE RÈGLEMENTATION ANCRÉE DEPUIS LES ANNÉES 1970

Connaître pour s'adapter. Depuis 1976, la loi sur la protection de la nature soumet *« les activités publiques et privées, d'équipements et de production »* à la réalisation d'une étude d'impact. Connaître le milieu sur lequel on intervient permet d'adapter ensuite au mieux les méthodes d'exploitation des carrières. Cette loi a constitué un vrai tournant comme l'explique **Hugues BERBEY** : *« c'est surtout à ce moment-là que les professionnels se sont emparés de ce sujet pour dire : on exploite une ressource naturelle, on produit des matériaux pour le BTP, l'industrie, l'agriculture…, mais on travaille aussi dans les territoires pour produire en respectant la nature et la biodiversité. Et a posteriori, on s'aperçoit surtout que les milieux de carrières sur lesquels nous sommes intervenus dans les décennies passées sont aujourd'hui extrêmement riches en matière de biodiversité ».*

UNE CHARTE ENVIRONNEMENT DÈS 1992

Au-delà de la règlementation, les exploitants de carrières se sont inscrits dès 1992 dans une démarche environnementale structurée avec la création d'une Charte Environnement. Quelques principes de base auxquels adhèrent les entreprises volontaires : démarche collective de progrès, mutualisation des expériences entre les adhérents, validation des progrès réalisés par un organisme extérieur, formation des salariés sur l'environnement…. Selon **Hugues BERBEY**, *« c'est l'engagement au dialogue et à la concertation avec les parties prenantes qui a constitué l'élément phare de la démarche »*, via la création des Commissions Locales de Concertation et de Suivi sur les sites : *« le progrès vient du dialogue »*.

> *« l'activité carrière est un outil important de connaissance de la biodiversité »*

Devenue Cap Environnement, la démarche est dorénavant portée par UNICEM entreprises engagées qui a également développé, dès 2017, un Label RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

Hugues BERBEY conclut en constatant que *« l'activité carrière, grâce à sa très bonne connaissance du milieu dans lequel elle évolue, a toujours cherché à anticiper pour répondre très tôt aux préoccupations sociétales »*.

UNE FILIÈRE EN AVANCE SUR LES QUESTIONS DE BIODIVERSITÉ

Activité réglementairement bien encadrée, nombreux sont ceux qui reconnaissent une filière volontaire et précurseur en matière de protection de l'environnement. *« La profession a vraiment fait preuve de novation… Elle est l'une des rares activités industrielles à avoir ce degré de connaissance de l'environnement de ses sites »* explique **Hugues BERBEY**. C'est aussi le point de vue de **Philippe GOURSAUD** de l'Office Français de la Biodiversité qui n'hésite pas à avancer : *« l'activité anthropique (ndlr : issue de l'activité humaine) s'exerce sur les milieux depuis des milliers d'années. Elle perdure tout simplement parce qu'elle a une raison sociale d'existence. Mais elle prend en compte une valeur sociale montante, qui est la protection de l'environnement et de la biodiversité. Or, les carriers ont été novateurs et porteurs de valeurs dans ce domaine »*.

Mais pour quelle raison ? Est-ce dû à la localisation des carrières, souvent en pleine nature, paysage quotidien de ceux qui y travaillent ? Comme le sous-entend **Hélène LEJEUNE**, les carriers n'ont pas le choix de prendre en compte le respect de l'environnement puisqu'ils cohabitent avec la biodiversité avoisinante. En d'autres termes : *« contrairement aux autres activités industrielles qui se retrouvent plutôt en zone périurbaine ou industrielle, les carriers sont des acteurs de la nature ; donc forcément, ils en tiennent compte, parce que c'est leur quotidien, leur paysage et leur environnement »*.

LES CARRIÈRES, OUTIL DE CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

Identifier un secteur d'implantation d'une carrière revient souvent à tenter la « quadrature du cercle » ! Il faut en effet concilier plusieurs facteurs parfois difficilement conciliables : qualité et quantité du gisement, contraintes réglementaires et d'urbanisme, aspects techniques (accès routiers, …). La compatibilité avec le milieu existant constitue par ailleurs un des aspects majeurs à prendre en compte par l'exploitant, ce qui conduit parfois à l'abandon de certains projets en cas d'impacts importants impossibles à compenser. Comme le confirme **Hélène LEJEUNE** *« pour l'extension d'un site déjà existant ou un nouveau projet, les écologues vont procéder à de nombreux relevés en fonction de la sensibilité du site, des enjeux, des espèces présentes (faune et flore), et en tenant compte des saisons ».*

Les écologues qui se rendent sur le terrain sont parfois spécialisés sur une seule espèce. Ils sont aidés dans leurs missions par les différents schémas et inventaires qui indiquent les zones sensibles. **Hélène LEJEUNE** ajoute : *« selon les constats sur site, le demandeur peut être amené à renoncer à des secteurs ou au projet lui-même, du fait d'une sensibilité trop grande dont les impacts de l'exploitation ne pourront être ni évités, ni réduits suffisamment ».*

Les carriers sont en outre particulièrement fiers de la biodiversité générée par leur activité et engagent des suivis tout au long de l'exploitation, et même après, en nouant des partenariats avec des associations locales.

Hélène LEJEUNE précise en conclusion que, *« l'activité carrière est un outil important de connaissance de la biodiversité au travers des très nombreux inventaires qu'elle génère, et contribue ainsi à enrichir les bases de données environnementales ».*

LES CLÉS D'AMÉLIORATION

Même si les carriers peuvent prétendre aller au-delà des prescriptions réglementaires, tout n'est pas acquis, et des progrès sont possibles durant la phase d'exploitation. C'est durant cette période que de nouvelles solutions doivent émerger pour encore mieux protéger la biodiversité présente sur site puisque c'est à ce moment critique que peuvent se heurter les logiques de « protection de la biodiversité » et celles privilégiant « l'activité économique ».

Yvan GRUGIER l'explique ainsi : *« En phase d'exploitation, c'est là où on a sans doute le plus de travail. Ce serait peut-être bien de voir avec les carriers si on ne peut pas mettre en place des schémas d'exploitation spécifiques (micro-zones de quiétude ou de substitution) pour protéger les espèces patrimoniales qu'ils font affluer, tout en restant compatibles avec les contraintes de production ».*

C'est aussi l'avis de **Philippe GOURSAUD** qui explique que l' *« on a encore beaucoup de latitude pour améliorer l'exploitation des carrières par de petits aménagements très simples et peu coûteux, afin de les rendre encore plus favorables »* comme par exemple installer des nichoirs pour accueillir les grands-ducs. En effet, grâce à leurs très fortes capacités d'adaptation, les espèces, animales et végétales, s'installent et se développent particulièrement bien au cours de l'exploitation d'une carrière.

> *« Une carrière qui est bien anticipée, c'est forcément mieux pour la biodiversité »*

Philippe GOURSAUD va encore plus loin en avançant que le succès se joue aussi avant la phase d'exploitation : *« une carrière qui est bien anticipée, c'est forcément mieux pour la biodiversité et c'est possible grâce au dialogue ».*

Favoriser le dialogue, former les salariés qui travaillent sur place, accompagner les carriers dans les projets de réhabilitations : plusieurs pistes sont évoquées… et toutes sont à mettre en place durant la phase d'exploitation de la carrière.

DIALOGUER ET TRAVAILLER AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES

Une des pistes de progrès qui ressort de cet échange est de faciliter le dialogue entre parties prenantes, même s'il existe déjà depuis de longues années. Le constat est univoque : les relations sont plutôt bonnes entre carriers et parties prenantes. Comme le reconnaît volontiers **Yvan GRUGIER** : *« les carriers sont quand même des précurseurs. Il y a vraiment eu un rapprochement assez tôt. Il se trouve que le Conservatoire a souvent été contacté par les carriers à différentes phases : soit en phase d'exploitation, soit en amont d'une extension, soit en phase de réaménagement d'un site. Nous les avons souvent accompagnés ».*

À travers l'exemple de la Réserve Départementale de Biodiversité d'Argentat-sur-Dordogne (19) issue d'anciennes carrières, **Jean-Michel TEULIÈRE** présente les travaux de valorisation entrepris par le Département de la Corrèze qui s'est porté acquéreur des 40 hectares d'anciennes carrières, exploitées durant une centaine d'années.

Il constate pour sa part la volonté de dialogue des exploitants. Car selon lui, *« il faut savoir parler, converser et s'entendre. Et on peut s'entendre ».* Pour lui, c'est un choix libre et consenti que font les carriers d'être proches des associations et des services de l'État.

Il ajoute, *« c'est un peu étonnant, voire étourdissant de voir un carrier utiliser les termes « écologie» , « écosystèmes » ou « biodiversité », plutôt réservés aux associations de protection de la nature ».*

C'est là où le travail en bonne intelligence entre en scène… parfois les logiques entre carriers, associations de défense de l'environnement et services de l'État s'opposent. Les associations peuvent prendre la défense des carriers, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, contre une règlementation inadaptée. C'est le cas rencontré par le Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine que relate **Yvan GRUGIER** : *« on peut jouer le rôle de maillon entre les services de l'État et les carriers, pour parfois aller à l'encontre des préconisations de l'État, qui peuvent être contradictoires avec la préservation des espèces. C'est arrivé sur plusieurs dossiers. Et, dans d'autres cas, des services de l'État un peu trop rigoureux empêchent des extensions. Nous intervenons alors en essayant de mettre en place, avec les carriers, des méthodes dans l'optique d'un « zéro perte » nette en termes de biodiversité »*. Le dialogue mais surtout la cohabitation entre toutes les parties prenantes sont donc centraux.

REGARDS CROISÉS

Alain DUTARTRE, Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine et
Jean-Marc DUPONT, Vice-président de l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine, Président des Producteurs de Granulats du Territoire Limousin

Au travers des nombreux sujets évoqués lors de la table ronde, comment trouver un équilibre entre économie, règlementation et respect de l'environnement ?

Pour **Alain DUTARTRE**, *« les carrières ont un rôle social évident »*. Il ajoute que selon lui, *« elles ne créent pas de la biodiversité mais les conditions particulières pour que s'installe une biodiversité adaptée aux biotopes créés par l'extraction »*.

On retrouve ainsi des milieux « neufs » qui existent très peu dans les systèmes dans lesquels nous vivons actuellement. Cependant, les communautés vivantes non humaines qui nous environnent ont des capacités de réaction extrêmement rapides.

En outre, pour **Alain DUTARTRE**, il n'y a pas de distinction à faire entre espèces patrimoniales et les autres car *« il n'y a pas de biodiversité banale »*.

Par définition, *« l'équilibre écologique n'existe pas »*. Nous sommes donc confrontés à des déséquilibres permanents et face à un système qui s'autoentretient et évolue justement en fonction des réactions de l'ensemble des communautés vivantes et de leurs interactions entre elles.

> *« la matinée a été riche d'enseignements, d'échanges et de thèmes de travail pour la profession pour les mois et années à venir »*

Les utilisateurs de la nature que sont les humains et, dans le cas d'aujourd'hui les exploitants de carrières, sont inscrits dans un processus permanent d'apprentissage, de réévaluation de leurs activités, de leurs process ; comme par ailleurs la réglementation qui doit elle aussi constamment évoluer.

Pour conclure, le dialogue, la multiplicité des échanges voire la co-construction, permettent à l'ensemble des acteurs de faire preuve de réactivité et d'adaptation, capacités indispensables pour s'adapter aux évolutions permanentes.

Par sa présence aujourd'hui, l'ARB Nouvelle-Aquitaine s'inscrit par conséquent pleinement dans cette perspective de dialogue et de concertation.

Jean-Marc DUPONT, conclut cette réunion de travail en constatant que : *« la matinée a été riche d'enseignements, d'échanges et de thèmes de travail pour la profession pour les mois et années à venir »*.

Il retient en premier lieu que le thème « Carrières et Biodiversité », loin d'être incongru, résonne comme une évidence, *« signe d'une belle évolution de la profession mais également de la vision de nos parties prenantes »*.

Pour **Jean-Marc DUPONT,** le consensus exprimé sur la qualité du dialogue en amont des projets, entre carriers, services de l'État et associations de protection de l'environnement, est une grande satisfaction. Cela traduit une relation de confiance et un respect mutuel, essentiels à des partenariats efficaces.

Il n'en reste pas moins que des progrès sont encore possibles. Ainsi, *« pendant l'exploitation, la profession a encore des progrès à faire pour mieux concilier préservation de l'environnement et exploitation »*.

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE CARRIÈRES & MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- Inondations, quels services rendus par les carrières, 2018
- La carrière comme lieu de vie(s), pendant et après son exploitation, 2019
- Quelle(s) vie(s) après la carrière ? (+ 5 fiches techniques : activités économiques, réaménagements agricoles, sites naturels, activités de loisirs, mobilisation de la ressource en eau), 2019
- Lignes directrices « Éviter, Réduire, Compenser » les impacts sur les milieux naturels : déclinaison au secteur des carrières, 2020
- Gestion des espèces exotiques envahissantes en carrières ; comprendre, connaître, agir, 2021
- Carrières et Biodiversité ; quand l'industrie crée de la biodiversité, 2021

UNICEM
NOUVELLE AQUITAINE

Suivez-nous sur UNICEM Nouvelle-Aquitaine @UNICEMNouvelleAquitaine

www.unicem.fr

Ce document a pour objet de synthétiser le plus précisément possible les propos des différents intervenants. Toute omission ou erreur serait involontaire.
Rédaction : UNICEM Nouvelle-Aquitaine / CTer&co - **Crédit photos :** UNICEM Nouvelle-Aquitaine - Christophe CHAMBOLLE
Création et suivi d'impression : CTer&co RCS B 813 602 356